



prime supra legale et effacement des dettes

Par **tinimeal**, le **04/02/2010** à **11:05**

bonjour en 2006 mon dossier etait recevable puis en moratoire et en 2008 je suis en arret de travail pour maladie,seul avec 3 enfants je vais donc passer au tribunal pour l'effacement de mes dettes qui s'eleve a 45000 euros mais voila je vais etre licencier en pse et je vais toucher 20000 euros en supra legale et 9000 en ancienetes j'avous que n'ayant rien ni meme une voiture j'aimerais bien les garder mais je sais pas si j'ai le droit merci de votre reponse

Par **001**, le **11/02/2010** à **20:39**

bonjour,
tout dependra si le jex a connaissance de cette information. Si c'est le cas dites adieu a cette somme qui doit servir a regler vos creances.
Par ailleurs l'absence de declaration de cette somme pourrait vous etre reprochee (comportement qui serait assimile a de la mauvaise foi)

Par **tinimeal**, le **12/02/2010** à **10:53**

domage j'aurais bien aime m'acheter une voiture car je n'en ai pas pour aller travailler ce dossier de surendettement est en moitier avec mon ex mari et comme il est sdf il le paie pas je trouve sa injuste que je dois tout payer alors que je suis seule avec 2 enfants et sans resource alors que lui travaille et profite de son argent "le justice est injuste "

Par **001**, le **12/02/2010** à **10:57**

cela reste votre appreciation ; mais si vous beneficiaz de la procedure de reetablissement personnel, les creanciers pourront ensuite se retourner contre lui

Par **tinimeal**, le **12/02/2010** à **10:59**

merci,oui bien sur mais s'il apprennent que j'avais cette somme il vont l'annuler et sa me fais peur je voudrais tellement ne plus en entendre parler de ce dossier